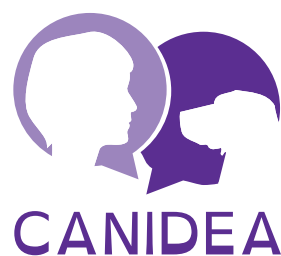




LA CONFÉDÉRATION NATIONALE
DES ORGANISATIONS DE
CHIENS D'AIDE À LA PERSONNE



Fédérer les organisations de chiens guides,
d'assistance et de médiation

CONTACT :

contact@canidea.fr
71, rue de Bagnolet - 75020 PARIS
01 44 64 80 28



www.facebook.com/Canidea-1813863572168180/



www.linkedin.com/company/canidea



www.canidea.fr



**LA CONFÉDÉRATION NATIONALE
DES ORGANISATIONS DE
CHIENS D'AIDE À LA PERSONNE**





PRÉSENTATION



Fondée en 2015, **CANIDEA** fédère des associations de chiens d'aide à la personne : celles-ci éduquent et remettent gratuitement des chiens guides, des chiens d'assistance et des chiens de médiation.

Le point commun de toutes ces organisations est donc l'éducation de chiens d'aide à la personne, le partage de bonnes pratiques et l'élaboration ensemble des normes d'éducation canine qui font office de référence.

CANIDEA est une organisation unique en Europe : aucun autre pays ne réunit les principaux acteurs des chiens d'aide à la personne autour de projets communs. Cette exception française est à l'image des membres de **CANIDEA** :

*« Par notre solidarité,
nous faisons référence. »*

Paul Charles, Président de Canidea



*Allier qualité et
solidarité pour
garantir la meilleure
éducation aux chiens
qui viendront en aide
aux personnes.*



11

Organisations
d'envergure régionale
ou nationale



Cœur de métier

Éducation et remise
de chiens d'aide
à la personne



Plus de **450** chiens remis par an
grâce au réseau de CANIDEA

Un chien « travaille » en moyenne 7 à 9 ans

2 TYPES DE CHIENS



**Chiens guides
et d'assistance**



**Chiens de
médiation**

en établissements
médico-sociaux

Plus de
3 000
équipes
en activité

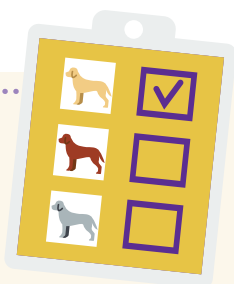




L'ÉDUCATION DES AU SEIN DU RÉSEA

1

Chiens sélectionnés
sur la base de qualités
spécifiques.



2

**Éduqués en famille
d'accueil** pour disposer
des bases d'obéissance
des 4 aux 18 mois du
chiot.



3

**Éduqués auprès d'un
éducateur canin
spécialisé** pour une
période de 4 à 12 mois.



4

**Remis à des personnes
handicapées ou à un
réfèrent professionnel**
après deux semaines de
formation de la personne.



CHIENS U DE CANIDEA



Quelle que soit sa spécialisation, le chien est éduqué dans une perspective d'aide et de soin pour construire une passerelle vers l'extérieur. Si de par leur spécialisation il existe certaines différences entre les chiens, ces derniers partagent surtout des points communs :

- la réponse aux besoins des bénéficiaires ;
- la réciprocité de la relation entre la personne et le chien ;
- le bien-être de l'animal ;
- les enjeux de reconnaissance sociale du travail accompli par les chiens, que ce soit par le public ou par les autorités.

Ce sont autant de problématiques que les membres de CANIDEA travaillent ensemble au sein de la confédération.

Les membres de la confédération respectent les règles énoncées par la charte éthique et déontologique de **CANIDEA**. La charte est conçue pour être un document de référence quant à ses principes de bonnes pratiques.

Ces règles ont pour objectif de garantir le bien-être des différents participants dans la relation d'assistance, de guidage et de médiation canine, qu'ils soient humains ou animaux.



Retrouvez l'intégralité
de la charte éthique
et déontologique sur
www.canidea.fr



CHIEN GUIDE OU D'ASSISTANCE



Il existe différentes catégories de chiens spécialisés en fonction du handicap ou de la maladie des personnes qu'ils assistent. Les chiens guides d'aveugles remplissent cette mission auprès des personnes déficientes visuelles.

En effet, le **chien d'assistance** ou le **chien guide d'aveugle** vit auprès d'un maître déficient ou malade qu'il assiste au quotidien. Il a pour mission de lui apporter plus d'autonomie et de bien-être. Il contribue ainsi à la reprise d'activités telles que faire du sport, poursuivre ses études, faire ses courses...

« Aujourd'hui nous rendons heureux beaucoup d'enfants grâce à l'autonomie qu'ils gagnent grâce au chien ! »

Chantal ROUBAUD, directrice du département Enfants de la Fondation Frédéric Gaillanne.



Cette dernière décennie a vu émerger de nouvelles spécialités d'assistance animale, démontrant ainsi à quel point le secteur est innovant.

Les différents handicaps et maladies qui définissent les spécialités des chiens :



Déficiência visuelle

(chien guide)



Déficiência auditive

(chien écouleur)



Handicap moteur

(chien d'assistance pour personne à mobilité réduite)



Trouble du développement de l'enfant

(chien d'éveil)



Diabète

(chien d'assistance pour personne diabétique de type 1)



Epilepsie

(chien d'assistance pour personne épileptique pharmaco-résistante)



Syndrome de stress post-traumatique

(chien d'assistance pour personne atteinte du SSPT)

« Ma chienne labrador m'est bien utile pour saisir des objets qui sont hors de ma portée. Elle est une complice de tous les jours, avec qui j'ai beaucoup de plaisir à faire équipe ! »

Annie MORVAN, vétérinaire et membre du conseil d'administration d'Handi'chiens. Maître de Comète, chien d'assistance.



L'accessibilité



Chiens guides d'aveugles ou d'assistance uniquement



La loi sur l'accessibilité protège les personnes porteuses d'une carte mobilité inclusion accompagnées d'un chien pour lequel il est prouvé qu'il a reçu une éducation appropriée.

En exigeant ce niveau d'éducation, la loi garantit un comportement adapté des animaux admis là où d'ordinaire ils ne le sont pas.

Tout refus d'accès à un maître détenteur de la carte mobilité inclusion accompagné de son chien est passible d'une amende.

CHIEN DE MEDIATION



La médiation par l'animal est un complément des méthodes dites traditionnelles et peut être considérée comme une approche non médicamenteuse.

Elle peut être effectuée en établissement mais aussi en cabinet ou à domicile, toujours sous la supervision d'un professionnel qui dirige l'intervention.

Dans le cadre des activités de médiation, les intervenants mettent en place des ateliers contact, toilettage, motricité, mobilité ; des jeux interactifs, éducatifs...



Le **chien de médiation** favorise les liens sociaux, naturels et bienfaisants entre les humains et les animaux, et stimule sur les plans cognitif, émotionnel, social, sensoriel, psychomoteur...

Plusieurs membres de CANIDEA remettent des chiens qui ont reçu une éducation par des éducateurs canins spécialisés en médiation animale.

Les chiens sont remis après une procédure d'instruction de la demande. Outre un dossier complet à remplir par le professionnel, celle-ci comprend des entretiens et des visites sur le lieu d'exercice.

Tous les chiens du réseau de **CANIDEA** qui travaillent en médiation disposent chacun d'un référent.

« Notre mission est d'éduquer des chiens pour permettre le lien social, un soutien au quotidien, une bouffée d'oxygène ! »

Caroline SCHMITT,
présidente des CMUE





« La pratique quotidienne de la médiation animale auprès des différents publics permet de mesurer instantanément les bienfaits auprès des bénéficiaires. »

Gérard POUSSET,
directeur des Chiens d'Eveil d'Anjou.

Réglementation

Aujourd'hui, **il n'existe pas de texte réglementaire** encadrant l'activité de médiation par l'animal, que ce soit en tant que profession ou en tant qu'activité accueillie dans un lieu privé ou public.



CANIDEA défend la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire pour :



Éviter la mise en danger des bénéficiaires



Certifier les intervenants et les animaux



Suivre les conditions de travail de l'animal

LES MISSIONS DE LA CONFÉDÉRATION



REPRÉSENTATION

CANIDEA entretient les relations avec les institutions privées et publiques, pour contribuer à la reconnaissance des chiens d'aide à la personne.



SOUTIEN À L'INNOVATION

CANIDEA soutient ses organisations adhérentes dans leurs initiatives car, dans un domaine où tout est encore à faire, l'innovation ne peut émerger que des tentatives renouvelées.



EXPERTISE

CANIDEA favorise un transfert d'expertise et technique de haute qualité et une capacité d'élaboration de protocoles d'activités sous forme de recommandations. Cette expertise disponible pour les membres souhaitant diversifier leurs activités initiales est indispensable pour assurer la qualité du travail des chiens auprès de publics aux besoins spécifiques.



RÉGLEMENTATION

CANIDEA accompagne ses membres sur les questions de réglementation dans un contexte où les textes ne sont pas encore adaptés et stabilisés du fait de la nouveauté du secteur. Elle participe aux travaux européens de normalisation des chiens d'aide à la personne, représentant la France dans ces négociations internationales.



CANIDEA



COORDINATION DES ACTEURS SUR L'ÉDUCATION DES CHIENS

CANIDEA facilite le travail entre associations, notamment par l'orientation des chiens d'une association à l'autre, en fonction de la spécialité dans laquelle il travaille le mieux.

LE FONCTIONNEMENT DE CANIDEA



Un représentant de chaque association siège au sein des commissions. Réunies tous les trimestres dans le cadre de travaux, les commissions formulent des recommandations auprès du conseil d'administration.



Le conseil scientifique et technique est constitué d'experts issus du monde de la recherche et de praticiens. Sollicité ponctuellement, le conseil scientifique et technique répond à des saisines du conseil d'administration.



COMMISSION
FORMATION



COMMISSION
CERTIFICATIONS
ET PROCÉDURES



COMMISSION
RÉGLEMENTATION



CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET
TECHNIQUE



CONSEIL
D'ADMINISTRATION

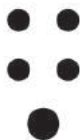
LES MEMBRES



LES CHIENS
GUIDES
D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations
de Chiens guides d'aveugles

La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (F.F.A.C.), reconnue d'utilité publique, regroupe en France 10 associations régionales qui gèrent 16 centres d'éducation de chiens guides d'aveugles, une Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANM'chiens guides) et un réseau national d'élevages.



FONDATION
FRÉDÉRIC
GAILLANNE

La Fondation Frédéric Gaillanne (F.F.G) remet gratuitement des chiens guides aux enfants aveugles et malvoyants entre 12 et 18 ans, des chiens d'assistance aux enfants autistes, des chiens d'éveil pour des enfants déficients visuels de moins de six ans.



L'association des Chiens Médiateurs et d'Utilité de l'Est (CMUE) met à disposition d'aidants familiaux et d'institutions spécialisées (IME, EHPAD, MECS, etc) des chiens éduqués pour les accompagner dans la relation d'aide et la pratique de la médiation animale.



Centre d'Étude de Sélection et
d'Élevage pour Chiens Guides
d'Aveugles et Autres Handicapés

Le centre d'élevage national (CESECAH) est une « maternité » reconnue internationalement qui collabore avec les instances vétérinaires pour la sélection génétique et les protocoles de reproduction assistée, afin de participer à l'amélioration des races de chien guide et d'assistance en leur donnant les meilleures prédispositions possibles.

LES MEMBRES



Association Les Chiens du Silence (ACS) remet gratuitement des « chiens écouleurs » à des personnes sourdes et malentendantes. Ces chiens les alertent des sons dans leur quotidien et leur apportent indépendance et confiance en soi.



Lien Knin intervient en établissements médico-sociaux et à domicile avec des chiens de médiation, au cours de séances de travail (en groupe ou individuelles) animées par des intervenants afin de stimuler les potentiels cognitif, moteur, psychomoteur, social et sensoriel des participants.



ACADIA remet des chiens éduqués qui assistent des enfants diabétiques de type 1. Ces chiens ont la capacité de détecter les variations de glycémie et le risque associé grâce aux hormones sécrétées par le corps humain dans ces situations.



Les Chiens d'Éveil d'Anjou (LCEA) sont une association qui propose des séances de médiation canine et de formation à la médiation à des établissements sociaux et médico-sociaux. Elle éduque et remet des chiens de médiation à des professionnels du soin ainsi que des chiens d'éveil.



ESCAPE, créé en 2017 a pour projet d'éduquer et de remettre des chiens d'assistance aux personnes épileptiques et d'étudier scientifiquement comment ces chiens parviennent à prévenir la survenue de crises d'épilepsie.



Handi'chiens est une association reconnue d'utilité publique qui remet des chiens d'assistance à des personnes à mobilité réduite, à des enfants atteints de T.E.D, à des personnes épileptiques, à des référents dans des établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que des chiens d'assistance judiciaire.

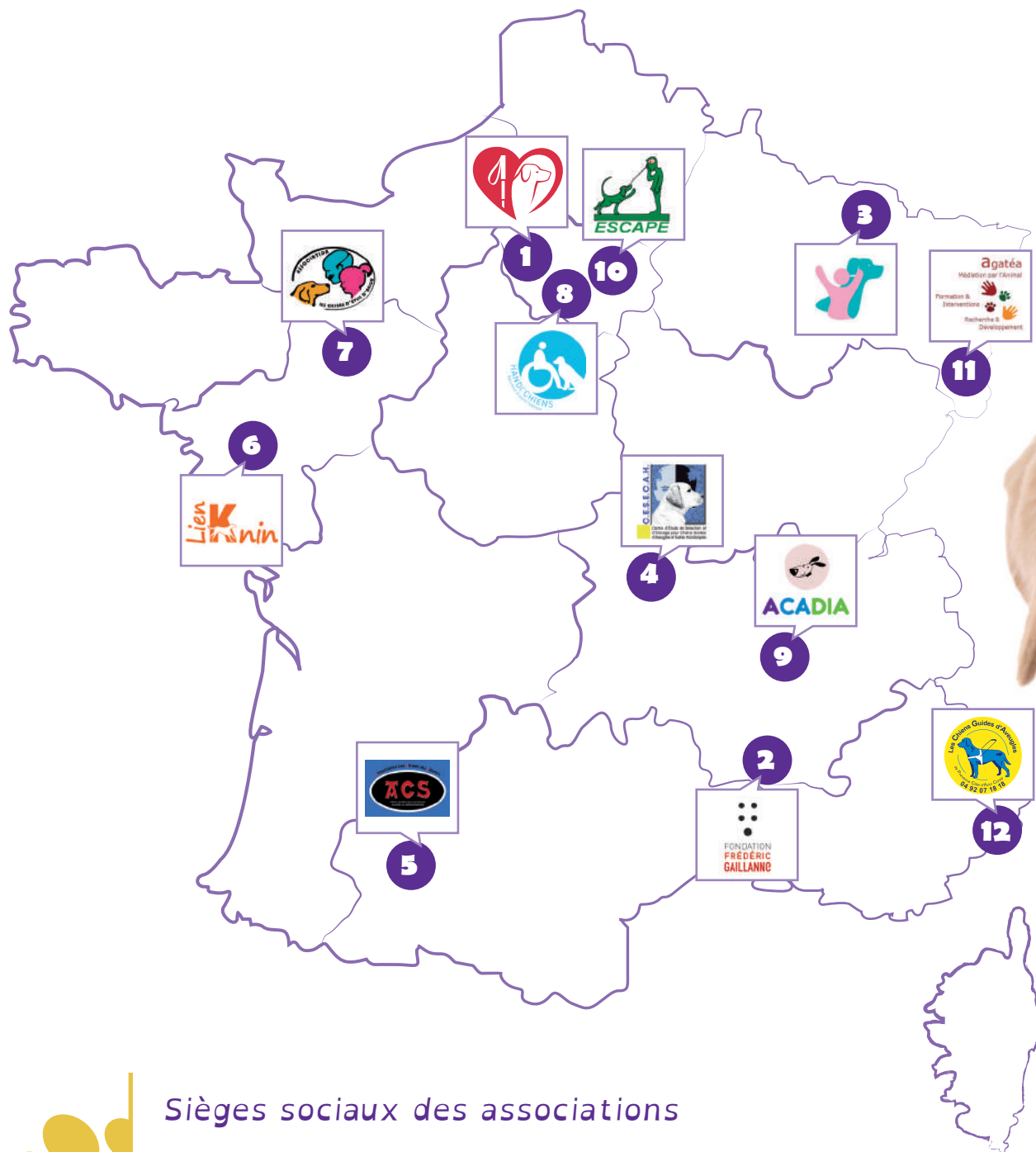


AGATEA, en tant qu'institut de médiation par l'animal est à la fois un centre de pratique qui accueille des séances de médiation animale et un centre de recherche dans lequel sont formés des professionnels.



Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse est une association qui, depuis 1966, éduque et remet gratuitement des chiens guides. Depuis 2019, l'association éduque également des chiens de médiation.

CARTE DES SIÈGES SOCIAUX DES MEMBRES DE CANIDEA



Sièges sociaux des associations

- | | | |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1 F.F.A.C. | 5 A.C.S | 9 ACADIA |
| 2 F.F.G | 6 LIEN KNIN | 10 ESCAPE |
| 3 C.M.U.E | 7 L.C.E.A | 11 AGATEA |
| 4 C.E.S.E.C.A.H | 8 HANDI'CHIENS | 12 C.G.A.P.C.A.C |

POURQUOI ET COMMENT SOUTENIR CANIDEA ?



Les ressources de CANIDEA et de ses membres proviennent de dons et de parrainages.

VOTRE AIDE

nous est indispensable pour développer des partenariats, **sensibiliser le public** à la cause que nous défendons, contribuant ainsi à la pérennité de notre association et de **nos projets**.

Prenez contact avec **CANIDEA** pour devenir **bénévole, donateur ou mécène**.

